

RETRANSMISSION
SUR ÉCRAN GÉANT
ET FACEBOOK

24^E TOUR DU BOCAGE ET DE L'ERNÉE

53

INTERNATIONALE U19



23 MARS

PONTMAIN

120 KMS EN LIGNE
COURSE D'ATTENTE CADETS (U17)
TROPHÉE OTBE 53

24 MARS

CHAILLAND

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL
COURSE EN LIGNE 107 KMS
COURSE D'ATTENTE ACCESS

ORGANISATION
TOUR DU BOCAGE
ET DE L'ERNÉE



NOS PARTENAIRES



Maillot de leader

Maillot meilleur junior
1^{re} année

Maillot meilleur grimpeur



Maillot points chauds



Maillot combatif

Maillot 1^{re} équipe

Maillot KM 53



Maillot combiné

Maillot vainqueur
de l'étape Pontmain
Étape 1Maillot du vainqueur
de l'étape de Chailland
Étape 2Maillot du vainqueur
de l'étape de Chailland
Étape 3

NOS PARTENAIRES

RAPIDHOME

LATP

RENAULT GROUPE

GUILMAULT

REBOURS

GENOUEL

ALLIANZ PIERRE

ANDOUARD

MDF

HEUDE BATIMENT

CORVEE MENUISERIE

SABIN BATIMENT

TRANSPORTS ROCHE

COTÉ PARTICULIER

GRANIT ROSE

BEAU RIVAGE

CYCLE ATTITUDE

CYLES COUGE

RUBIX FRANCE

WIN SPORT SCHOOL

LE GRAND CERF

SPORT 2000

AMBULANCES DU MAINE

GROUPAMA

CREDIT MUTUEL

LES GORRONNAISES

SUPER U

COPROLIS

DUC DE MAYENNE

THOLERE

NORET

[HTTPS://TOURBOCAGEERNEE53.SPORTSREGIONS.FR/](https://tourbocageerne53.sportsregions.fr/)

Le Tour du Bocage et de l'Ernée 53 a connu un réel succès sportif international l'an passé avec les victoires belges de **Kamiel EEMAN** (Crabbe) sur la première étape et **Jarno WIDAR** (Crabbe) sur la troisième étape et le général désormais professionnels chez LOTTO Dstny. Saluons la performance de l'équipe SCO Angers, vainqueur du CLM par équipe avec **Clément SANCHEZ**, second au Général. La troisième place sur le Podium revenait à **Tom Van DERWERF** (Gepla Ned). Le meilleur jeune sera **Joeri SCHAPER** (Street Jump Ned).



Le Tour du Bocage et de l'Ernée 53 devient une **compétition internationale incontournable** pour les meilleurs coureurs français et étrangers. Le vainqueur 2021, **Romain GREGOIRE**, (Groupama-FdJ) est devenu **double Champion de France, Champion d'Europe et Vice-Champion du Monde en 2021**. **Benoit COSNEFROY** et **Mathis LOUVEL** figurent également au palmarès de notre épreuve en 2012 et 2017 comme beaucoup d'autres qui sont devenus professionnels. En 2022, nous avons constaté la supériorité de l'équipe néerlandaise Wilerzone avec les deux premières places au classement général **Vincent VAN DORP** et **Stef KONING**. Notons la victoire de **Théo LEVEQUE** (UC Nantes) à Juvigné et **Luke GOODWILL** (VC Londres) meilleur jeune.

Aujourd'hui, 175 coureurs seront présents sur la ligne de départ en provenance de toute la France (18 équipes et 15 étrangères). Cette attribution est le fruit de plus de 20 années d'existence et de persévérance pour les jeunes.

En collaboration avec le CC Ernée et le CC Landivy, l'OTBE 53 prépare cet événement sportif des Pays de la Loire sur les territoires des Communautés de Communes du Bocage Mayennais et de l'Ernée.

Au nom du comité d'organisation, je remercie tous les partenaires, le conseil régional, le conseil départemental, les communautés de communes du Bocage Mayennais et de l'Ernée, les maires et comités des fêtes de PONTMAIN et CHAILLAND, les fidèles partenaires privés, la presse, les services de sécurité, gendarmerie et médecins, ambulances, motards de sécurité et tous les bénévoles sans qui, rien ne serait réalisable.

Une course d'attente Cadets est inscrite au programme le samedi 23 mars 2024 à PONTMAIN.

La course d'attente Access aura lieu à CHAILLAND le dimanche 24 mars 2024.

Venez nombreux soutenir les bénévoles qui ont la volonté d'animer leurs bassins de vie et encourager les jeunes professionnels de demain qui sauront vous offrir un spectacle de grande qualité entièrement gratuit.

Vivez notre passion et bon week-end.

Gérard COUGE



PROGRAMME ET DÉROULEMENT

PONTMAIN – SAMEDI 23 MARS 2024

- 8 h 30 Accueil des bénévoles (équipe installation), salle des Loisirs, sortie Saint-Mars-sur-la-Futaie
- 9 h 00 Installation de l'Arrivée et toutes signalétiques
- 10 h 00 Réception des équipes Salle de la Mairie
- 10 h 15 Réception des motards
- 11 h 15 sécurité : Signaleurs - salle des Loisirs
- 11 h 15 Restauration : Invités - Élus - Sécurité et organisation + Bénévoles, salle des Loisirs
- 12 h 00 Réunion des directeurs sportifs, salle de la Mairie
- 12 h 20 Réunion de l'organisation : collège arbitral, sécurité, ambulance, avec les motards à suivre, salle de la Mairie
- 12 h 15 Accueil des Cadets,
- 13 h 30 émargement, salle Abbé Guérin --> Course d'attente
- 12 h 30 Présentation des équipes : Podium arrivée
- 13 h 45 Rassemblement des coureurs
- 14 h 00 Départ fictif juniors
- 14 h 05 Départ de la course Cadet
- 17 h 00 Arrivée à Pontmain
- 17 h 15 Protocole
- 18 h 00 Vin d'honneur à la cantine municipale
- 19 h 00 Repas des coureurs sur les lieux d'hébergements
- 19 h 00 Repas des officiels, Élus, Invités et les membres de l'organisation, salle des Loisirs à Pontmain, route de Saint-Mars-sur-la-Futaie

CHAILLAND – DIMANCHE 24 MARS 2024

- 6 h 30 Installation arrivée et départ et toutes signalétiques
- 7 h 00 Accueil des signaleurs, bénévoles, arbitres, salle des fêtes
- 7 h 50 Reconnaissance du circuit pour l'équipe des motards. ⚠️ ralentisseurs
- 8 h 00 Mise en place du collège des arbitres/speaker + émargement
Mise en place de la sécurité : signaleurs, médecins, ambulance
- 8 h 15 Appel des 1^{ers} concurrents
- 8 h 30 1^{er} départ au Pont de Chailland
- 11 h 15 Protocole au Podium
- 11 h 15 Restauration pour les équipes et le

- 12 h 15 directeurs sportifs, salle des fêtes
- 11 h 45 Vin d'honneur à la salle des fêtes
- 12 h 15 Restauration pour l'organisation, bénévoles/motards
- 13 h 20 Présentation des équipes au podium arrivée + émargements
- 12 h 45 Réunion de l'organisation : sécurité, ambulance, motards, salle des fêtes **IMPÉRATIF**
- 13 h 15 Rassemblement des coureurs
- 13 h 45 Départ Km 0 podium départ, réel route de Saint-Hilaire-du-Maine
- 14 h 00 Départ cours access au panneau départ Access salle des fêtes
- 14 h 05 Premier passage
- 16 h 00 Arrivée
- 16 h 45 Protocole au podium pour Access
- 17 h 00 Protocole Juniors
- 17 h 20 Vin d'honneur, salle des fêtes
- 18 h 30 Buffet, salle des fêtes
- 19 h 15

MERCI à toutes les personnes de leur contribution à la bonne réalisation de cette nouvelle édition du TOUR du BOCAGE et de l'ERNÉE 53 – UCI – Juniors 2024

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : ORGANISATION

Le TOUR du BOCAGE et de l'ERNEE 53 est organisé par Organisation Tour du Bocage et de l'Ernée 53, classé MJ 2.1, sous les règlements de l'UCI. Il se dispute le Samedi 23 et Dimanche 24 mars 2024 et comprend 3 étapes ; 2 étapes en ligne et un contre la montre individuel.

Article 2 : PARTICIPATION : 35 équipes, maxi, de 5 coureurs soit 175 coureurs

Le TOUR du BOCAGE et de l'ERNEE 53 est ouvert aux coureurs hommes juniors U 19. Cette épreuve sera disputée par équipes de 5 coureurs avec un minimum de 4 coureurs. Elle est ouverte uniquement aux :

- Équipes nationales
- Équipes régionales et de club
- Équipes mixtes

Les équipes devront s'engager OBLIGATOIREMENT par courrier adressé à l'organisateur 20 jours avant le 1er mars Sur bulletin UCI joint lors de la réservation. Pour valider l'inscription un règlement de la facture sera demandé à la réservation. La restitution des dossards, transpondeurs et plaques

de cadre à l'organisateur à la fin de l'épreuve est obligatoire. Nous demandons un retour groupé par le DS pour faciliter l'organisation. Tout manquement sera facturé.

Article 3 : PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le samedi 23 mars à la salle de la Mairie à PONTMAIN ainsi que la confirmation des partants et le retrait des dossards (2 par coureur), les plaques de cadre et les transpondeurs pour les responsables d'équipes de 10 h 30 à 12 h. La réunion des directeurs sportifs en présence du collègue des commissaires est fixée à PONTMAIN le samedi 23 mars à 12 h 00, salle de la mairie.

Les plaques, dossards et transpondeurs à l'issue de l'épreuve ou lors d'un abandon doivent être rendus,

Article 4 : RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur fréquence 157.575 MHz. L'installateur (B.S.C) sera présent à partir de 10 Heures et assurera les retransmissions à partir de la moto Info.

Article 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE

Le service d'assistance neutre sera assuré par 2 véhicules B.S C et 2 véhicules de l'organisation

Article 6 : CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AU TEMPS

Le classement général individuel est établi par l'addition des temps enregistrés par les commissaires chronométreurs selon les articles 2.6.014 et 2.6.015 du règlement UCI.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors du prologue sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo. En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée. Le leader du classement général individuel au temps porte un maillot jaune.

Article 7 : CLASSEMENT GENERAL DES POINTS CHAUDS

Le classement général des points chauds est établi par l'addition des points attribués lors des sprints points chauds

Pour chaque sprint : 5 pts – 3 pts – 2 pts – 1 pt sera attribué au 4 premiers coureurs.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires sur les sprints point chaud

2. Classement général individuel au temps
Pour figurer au classement général individuel aux points, les concurrents devront obligatoirement terminer le TOUR du BOCAGE et de l'ERNEE 53. Le leader du classement général des points chauds porte un maillot vert.

Article 8 : CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL MEILLEUR GRIMPEUR

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte.

Pour chaque côte : 6 pts – 4 pts – 2 pts – 1 pt sera attribué au 4 premiers coureurs.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{re} places dans les côtes

2. Classement Général Individuel au Temps
Pour figurer au classement général individuel du «Meilleur Grimpeur», les concurrents devront obligatoirement terminer le TOUR du BOCAGE et de l'ERNEE 53. Le leader du classement général individuel du « Meilleur Grimpeur » porte un maillot blanc à pois rouges.

Article 9 : CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL DU MEILLEUR JEUNE

Le classement général individuel du «Meilleur Jeune» est établi pour les juniors 1^{re} année (17 ans) suivant le classement général individuel au temps. Le leader du classement général individuel du «Meilleur Jeune» porte un maillot blanc.

Article 10 : CLASSEMENT GENERAL DU « COMBINE »

Le classement général individuel du combiné s'obtient par l'addition des points enregistrés à chaque étape dans les différents classements individuels selon les barèmes établis :

Classement de chaque étape :

10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers (toutes les étapes)

Classement journalier point chaud de l'étape (1^{re} et 3^e étape) : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers du classement du jour.

Classement journalier Meilleur Grimpeur de l'étape (1^{er} et 3^e étape) : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers du classement du jour.

En cas d'égalité, il est fait appel au classement général individuel au temps. Pour figurer au classement général individuel du « Combiné », les concurrents devront obligatoirement terminer le TOUR du BOCAGE et de l'ERNEE 53.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le leader du classement général individuel du « Combiné » porte un maillot Combiné

Article 11 : CLASSEMENT GENERAL PAR ÉQUIPES

Le classement par équipes de chaque étape s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Article 12 : PRIX DE LA COMBATIVITÉ

À chaque étape en ligne, le prix de la combativité récompense le coureur le plus généreux dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif, désigné par un jury présidé par le directeur de l'épreuve, le lauréat doit se présenter au podium protocolaire, après son arrivée, pour recevoir son prix.

Article 13 : CONTRE-LA MONTRE INDIVIDUEL

Au contre-la-montre le matériel spécifique sera autorisé suivant le règlement UCI. Les dispositions liées au contrôle des équipements seront communiquées lors de la réunion des DS.

Les coureurs devront être présents dans l'aire de départ au plus tard 15 minutes avant l'horaire de départ.

Lors du classement général individuel au temps qui partira en dernière position. L'intervalle entre chaque coureur est de 1'.

Dès le départ du premier coureur, l'entraînement est interdit sur le parcours. Le parcours sera fermé dès 8 h.

Le contre-la-montre, les départs seront donnés dans l'ordre inverse du classement général. Au classement général individuel, les temps réels sont reportés pour chaque coureur.

Article 14 : DÉLAI D'ÉLIMINATION

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps du vainqueur augmenté de 15 % pour les étapes en ligne et de 25 % pour le contre-la-montre. Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction de l'organisation.

Pour des raisons de sécurité, tout coureur isolé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter, rendre ses dossards et plaque à l'arbitre du véhicule balai et quitter la course.

Article 15 : INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'article 2.6.27 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les trois derniers kilomètres sont applicables à l'épreuve lors de la 1^{re} et de la 3^e étape.

Article 16 : RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident.

Article 17 : ASSURANCES – ACCIDENTS – DECLARATIONS

Rappel : en cas de chute collective indépendante de la responsabilité de l'organisateur, les déclarations sont à effectuer par l'intéressé.

L'organisateur se tient à disposition pour fournir les éléments nécessaires à la déclaration. Les dégâts matériels ne sont couverts que pour les coureurs ayant souscrits un contrat assurance personnel.

Tout coureur victime d'un accident et transporté à l'hôpital, doit savoir que tous les frais inhérents à cet incident sont à sa seule charge et non à celle de l'organisateur.

Tout incident ou accident touchant les véhicules d'équipes ne pourra en aucun cas être de la responsabilité de l'organisateur.

En cas de dégât causé à autrui par un coureur à l'intérieur de l'échelon course, celui-ci est sensé se faire connaître à l'organisateur sous peine de poursuite. Le responsable assurance de l'organisation est Mr BEAULIEU Patrice (06 81 85 07 79).

Article 18 : PROTOCOLE

À l'issue la 1^{re} et 2^e étape, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

Vainqueur de l'étape	Maillot et gerbe
	<i>Non porté en course</i>
Leader du Classement Général	Maillot et gerbe
Leader Points- Chauds	Maillot et gerbe
Leader Grimpeurs	Maillot et gerbe
Meilleur Jeune	Maillot et gerbe
Leader Combiné	Maillot
Vainqueur du KM 53	Maillot
	<i>Non porté en course</i>
Classement par équipe	3 Maillots
	<i>Non porté en course</i>
Combatif	Maillot
	<i>Non porté en course</i>

À l'issue la 3^e étape, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

Vainqueur de la 3 ^e étape	Maillot et gerbe
Vainqueur du Classement Général	Maillot et gerbe et trophée
Leader Points- Chauds	Maillot et gerbe
Leader Grimpeurs	Maillot et gerbe
Meilleur Jeune	Maillot et gerbe
Leader Combiné	Maillot et coupe
Vainqueur du KM 53	Maillot
Combatif	Maillot
Classement par équipe	5 Maillots et coupe

Ordre des maillots en cas de cumul lors des différents classements :

- Maillot jaune (classement général au temps)
- Maillot vert (classement général points chaud)
- Maillot blanc à pois rouges (leader «Meilleur Grimpeur»)
- Maillot Combiné(leader «combiné»)
- Maillot blanc (classement général «Meilleur Jeune»)

Article 19 : CONTROLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage aura lieu dans le camping-car « Rapido » réservé à cet effet, près de la ligne d'arrivée.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 20 : PRIX

Voir détail des prix :

Place	Etape 1 910/20	Etape 2 645/20	Etape 3 645/20	Classement Général 440/20	Classement par points chaud 152/5	Classement grimpeur 152/5	Classement jeune 152/10	Classement équipe 152/5
1	175 €	100 €	100 €	75 €	54 €	54 €	30 €	54 €
2	100 €	75 €	75 €	50 €	38 €	38 €	23 €	38 €
3	75 €	50 €	50 €	35 €	30 €	30 €	20 €	30 €
4	60 €	40 €	40 €	28 €	18 €	18 €	18 €	18 €
5	50 €	30 €	30 €	22 €	12 €	12 €	15 €	12 €
6	50 €	30 €	30 €	22 €			12 €	
7	50 €	30 €	30 €	22 €			11 €	
8	50 €	30 €	30 €	22 €			9 €	
9	50 €	30 €	30 €	22 €			8 €	
10	50 €	30 €	30 €	22 €			6 €	
11	20 €	20 €	20 €	12 €				
12	20 €	20 €	20 €	12 €				
13	20 €	20 €	20 €	12 €				
14	20 €	20 €	20 €	12 €				
15	20 €	20 €	20 €	12 €				
16	20 €	20 €	20 €	12 €				
17	20 €	20 €	20 €	12 €				
18	20 €	20 €	20 €	12 €				
19	20 €	20 €	20 €	12 €				
20	20 €	20 €	20 €	12 €				

Total des prix : 3 248€

Article 21 : PENALITES

Seul le barème des pénalités UCI est applicable

Article 22 : DROIT A L'IMAGE

Afin de permettre de la diffusion et la promotion du TOUR du BOCAGE et de l'ERNEE 53 la plus large possible, chaque équipe, et en conséquence chacun des coureurs qui la composent, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise les organisateurs à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte ses noms, voix, image, biographie et plus généralement sa prestation-

Annexe : HEBERGEMENT ET RESTAURATION

à votre convenance

Possibilité de restauration le samedi midi au SUPER U à Ernée sur réservations, Tel 06 11 90 70 09

130 couchages au Camping de Vaux à Ambrières les Vallées en chalets (Possibilité à partir du vendredi soir)

La restauration du samedi soir et dimanche matin sera servie sur les lieux d'hébergement des équipes après réservation pour les équipes qui le souhaitent.

Le dimanche midi à la salle communale de CHAILLAND. Les équipes peuvent être

indépendantes pour la restauration dans les chalets.

Afin de répondre aux obligations d'hébergement et de repas, les équipes devront réserver avant le 1^{er} Février 2023 directement auprès l'organisateur :

Stéphane COUGE - Tel : ???
E-mail :otbe53equipe@gmail.com

Leur participation (ou leur absence) en précisant le nombre de coureurs et d'accompagnateurs et la durée de leur séjour.

TARIFS :

Du dimanche midi à CHAILLAND (Salle Communale) : 15 €

Ci-joint la fiche de réservation

Voir dossier Hébergement

CONTACT :Stéphane COUGE 53120
 – GORRON

Tel : 06 86 43 00 17 –

E-mail : otbe53equipe@gmail.com

ORGANISATEUR : Organisation Tour du Bocage et de l'Ernée 53

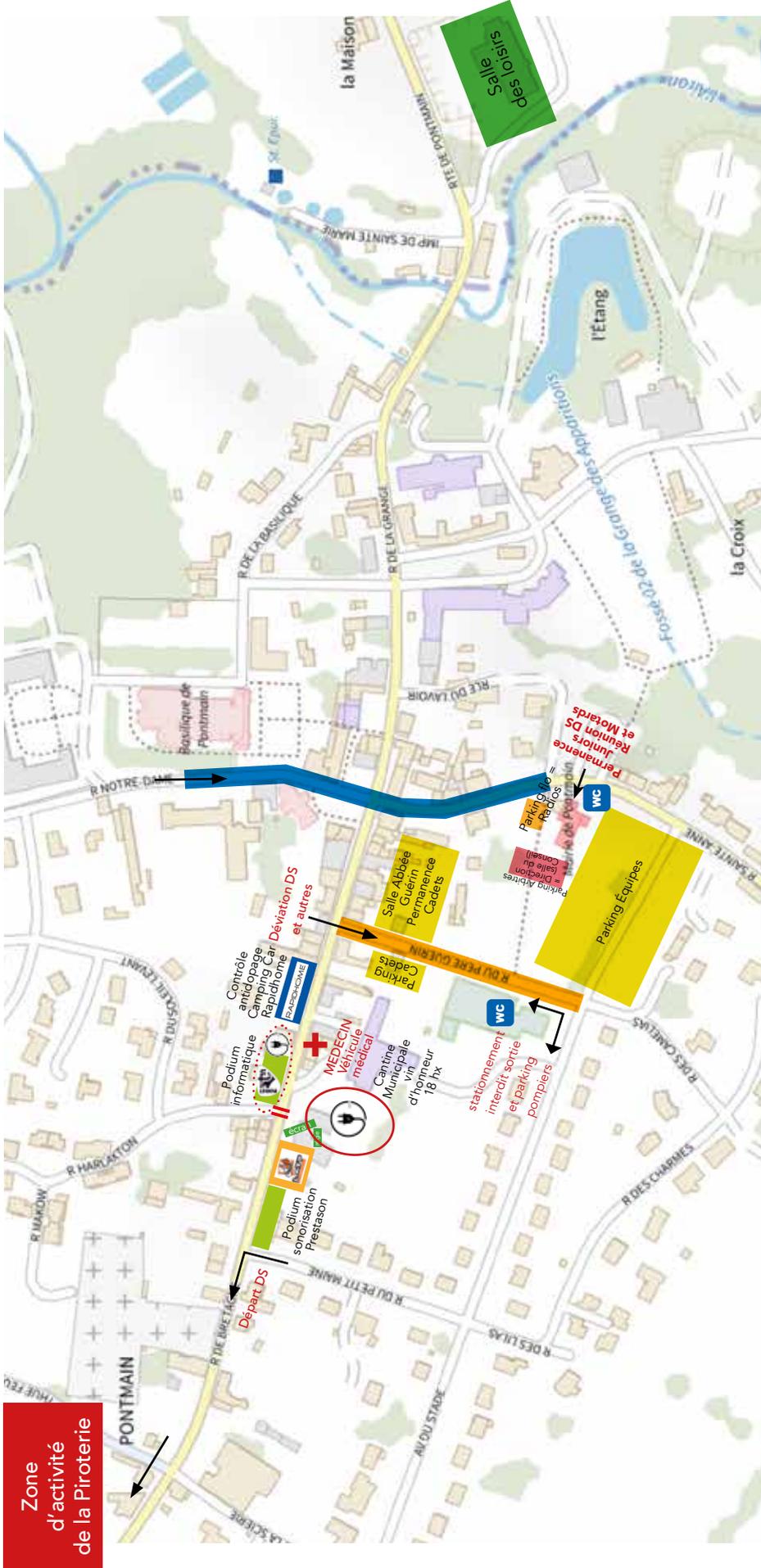
Président : Gérard COUGE

Le Saudray

53120 GORRON

Tel : 06 11 90 70 09

E-mail :gerardcouge@orange.fr



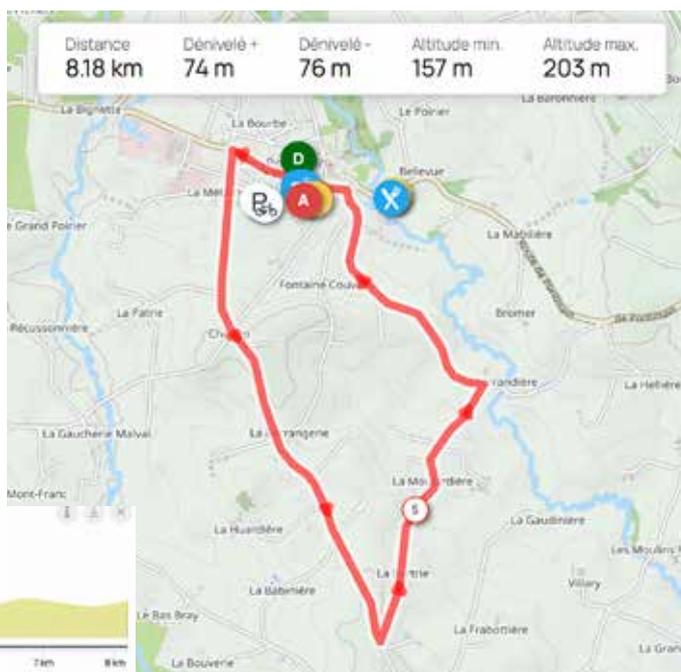
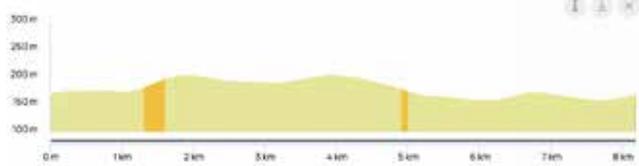
Zone d'activité de la Piroterrie

- Déviation DS + invité + Motard
- Traversée possible pour riverains et pompiers
- Accueil Bénévoles/Motards/Sécurité/Médecins/Ambulanciers...
Collation du midi
Retour du matériel le soir
Apéritif et repas le soir
- Toilette publique
- Alimentation CANTINE MUNICIPALE
- Alimentation PARTICULIER
- WC
- Plein des véhicules :
Zone d'activité de la Piroterrie

CIRCUIT EN LIGNE



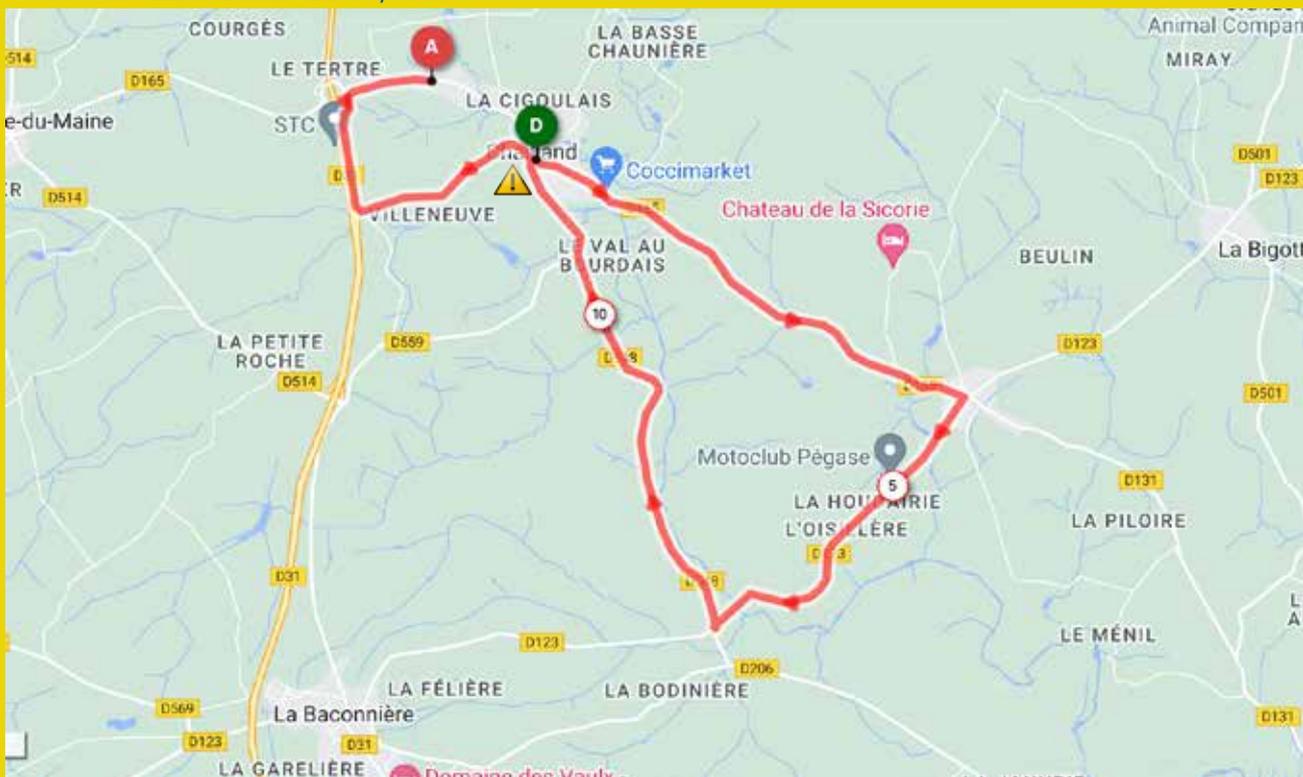
CIRCUIT FINAL PONTMAIN



0	KILOMÈTRAGE			ITINÉRAIRE		HORAIRE
	Horaire	KM	Fait	A Faire	LIEU	
13 H 50		0	6,1	PONTMAIN	BASILIQUE	13 H 50
	0,2	0,2	5,9		à droite, Rue de la grange	
	0,6	0,8	5,3		à gauche, D 224	
	5,1	5,9	0,2	St ELLIER du MAINE	Chicanes, à gauche D 33	
	0,2	6,1	0	SORTIE St ELLIER du MAINE	Face au Cimetière	
14 H		0	120,3	KM 0	DÉPART RÉEL - D 33	14 H
14 H 07	4,3	4,3	116	LA TANNIERE	Rd Pt, tout droit D 33	14 H 07
14 H 15	6,1	10,4	109,9	LEVARE	tout droit D 33, chicane	14 H 15
14 H 22	4,4	14,8	105,5	HERCE	tout droit D 33	14 H 22
14 H 25	1,9	16,7	103,6	GORRON	Rond Point tout droit, D 33	14 H 25
	0,2	16,9	103,4		Rd Pt à gauche, Av Abbé Angot	
	0,5	17,4	102,9		Rd Pt tt droit, Av Colmont	
14 H 27	1,1	18,5	101,8	GORRON - 1 ^{er} PC	Château d'Eau	14 H 27
	0,1	18,6	101,7	Château d'Eau	Rond Point à gauche, D 118	
	0,2	18,8	101,5	Sortie GORRON	à droite D 201	
	6,9	25,7	94,6		à droite D 269	
14 H 41	2,1	27,8	92,5	LE PAS	à droite D 132	14 H 41
	0,2	28	92,3		gauche D 167	
14 H 51	6	34	86,3	AMBRIERES les VALLÉES	Rd Pt à gauche, Rue du Fouteau	14 H 51
	0,3	34,3	86		gauche, Rue des Moulins	
	0,5	34,8	85,5		Tt droit, Rue des 3 Croix	
	0,4	35,2	85,1		à droite, Rue Guillaume le Congérant	
14 H 52	0,6	35,4	84,9		à gauche, D 248, Rue Pte de Chammay	14 H 52
	0,3	35,7	84,6	1 ^{er} MG	Face au Stade	
	0,5	36,2	84,1	zone ravito	à gauche, D 138 Zone de Ravitaillement	
15 H 01	5,3	41,5	78,8	OISSEAU	droite 2 fois	15 H 01
15 H 02		41,8	78,5	2 ^e MG		15 H 02
	0,4	41,9	78,4		à droite D 132	
	0,4	42,3	78		à droite D 132	
15 H 07	3,1	45,4	74,9	St MARS / COLMMONT-2 ^e PC		15 H 07
	0,1	45,5	74,8		à gauche, D 503	
	7,9	53,4	66,9	BRECÉ	à gauche, D 247	
15 h 19	0,1	53,5	66,8	BRECÉ - KM 53	tout droit, D 5	15 h 19
15 h 22	1,4	54,8	65,5	GORRON	Rd Pt à gauche, Rue du Maine	15 h 22
	0,7	55,5	64,8		à gauche, Rue de la Gare	
	0,2	55,7	64,6		tout droit, D 164	
	2,5	58,2	62,1		à droite D 504	
15 h 28	0,9	59,1	61,2	COLOMBIERS du PLESSIS	tout droit, VC 4	15 h 28
	1,3	60,4	59,9		tout droit VC 2	
15 h 31	0,9	61,3	59	3 ^e MG	La Barrière aux Chats	15 h 31
	2,9	64,2	56,1		à gauche, D 33	
	1,6	65,8	54,5	LÉVARÉ	à droite D 102	
	6,2	72	48,3	LA DORÉE	à gauche D 116	
	1,5	73,5	46,8		à droite C1	
	3,2	76,7	43,6		tout droit D 515	
15 h 55	0,6	77,3	43	St MARS / La FUTAIE	Rond point tout droit D 290	15 h 55
	3,2	80,5	39,8		à droite C 201 Bellevue	
	4,5	81,8	38,5		à droite C 201	
16 h 04	1,6	83,4	36,9	4 ^e MG		16 h 04
	1,1	84,5	35,8		à gauche D 31	
	4,4	88,9	31,4	LANDIVY - 3 ^e PC		
16 h 13	0,5	89,4	30,9	LANDIVY	à gauche D 122	16 h 13
	0,1	89,5	30,8		Rd Pt à gauche D 122	
	4,4	93,9	26,4		à gauche VC 4	
16 h 22	1,6	95,5	24,8	ENTREE CIRCUIT- PONTMAIN	Rue de la Grange	16 h 22
16 h 23	0,2	95,7	24,6	1 ^{er} Passage- Cpte tour à 3		16 h 23
	0,4	96,1	24,2		à gauche, D 224	
	3,7	99,8	20,5		à gauche, VC 3	
	2	101,8	18,5		à gauche, la Ferrandière VC 104	
	1,8	103,6	16,7		à gauche, Rue de la Grange	
16 h35	0,3	103,9	16,4	PONT MAIN-2 ^e Passage-Compte tour à 2	4 ^e PC	16 h35
16 h 47	8,2	112,1	8,2	PONT MAIN-3 ^e Passage-Compte tour à 1		16 h 47
17 h	8,2	120,3	0	ARRIVÉE		17 h

Les véhicules des directeurs sportifs seront déviés sur la GAUCHE 200 M avant la ligne d'arrivée -

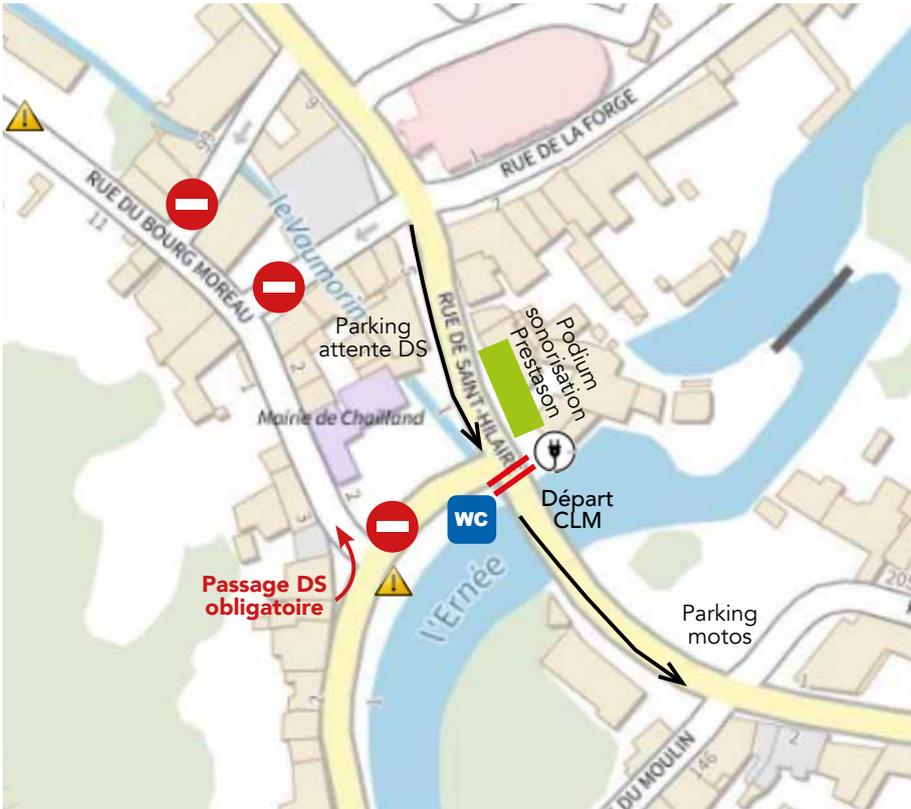
CIRCUIT CLM INDIVIDUEL 13,8 KM



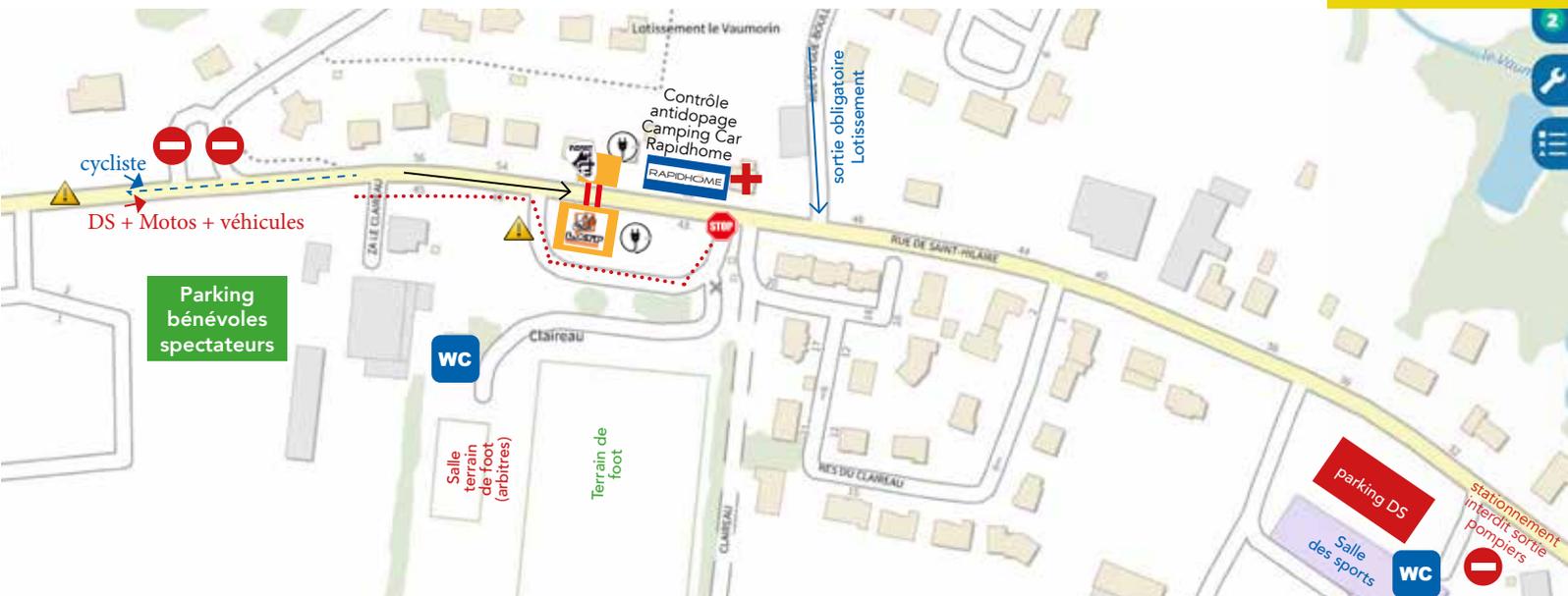
KILOMÈTRAGE			ITINÉRAIRE		Premier Coureur	Dernier Coureur
KM	Fait	A Faire	LIEU			
0	0	13,8	DEPART: D 165	N° 14	8 H 30	11 H 25
3,9	3,9	9,9	St GERMAIN le GUILLAUME	à droite D 123	8 H 35	11 H 30
2,9	6,8	7		à droite D 548	8 H 39	11 H 34
3,4	10,2	3,6		à droite D 548		11 H 39
4	10,8	3	MAIRIE CHAILLAND	à gauche - DANGER- Passage ETROIT	8 H 45	11 H 40
0,6	11,4	2,4	COTE : 18 %		8 H 46	11 H 41
0,9	12,3	1,5		à droite	8 H 47	11 H 42
0,9	13,2	0,6		à droite D 165	8 H 48	11 H 43
0,6	13,8	0	ARRIVEE au PODIUM		8 H 49	11 H 44

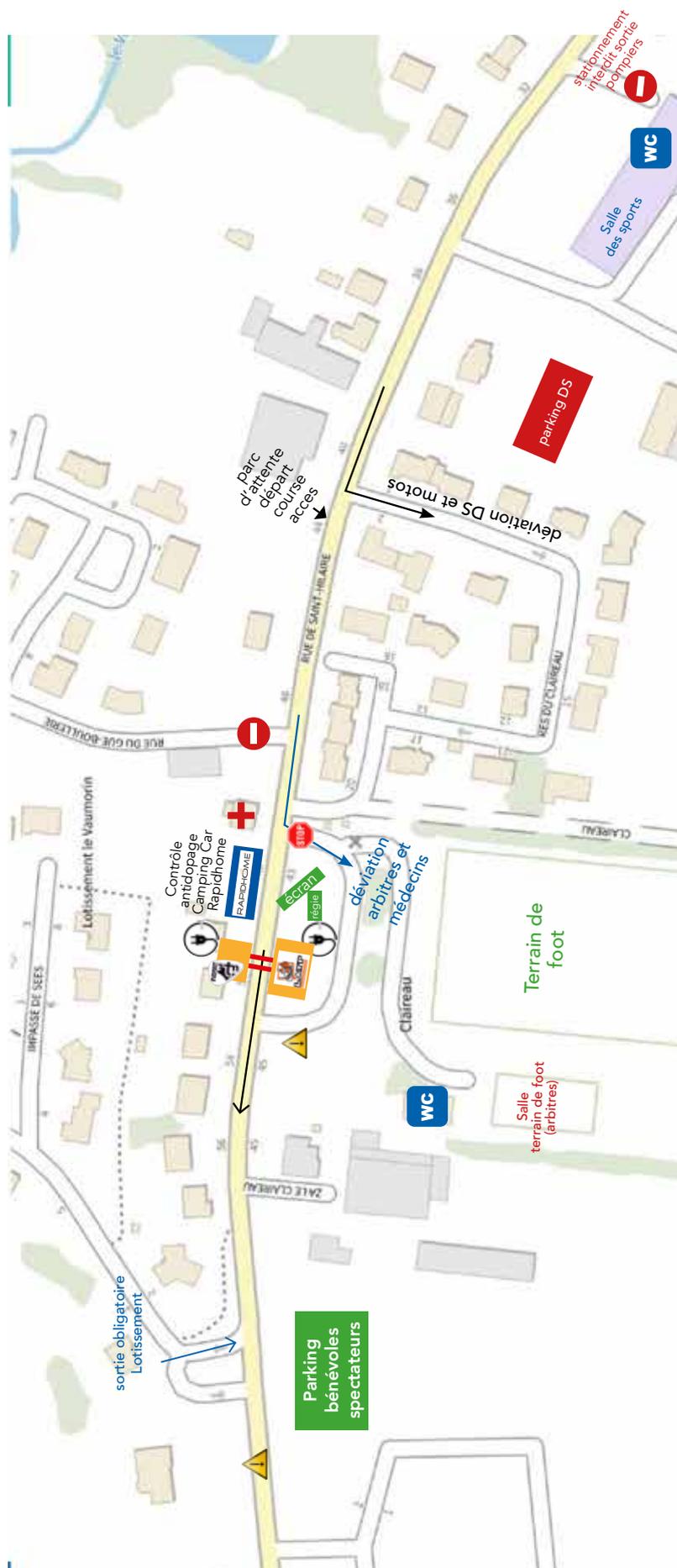
Les véhicules des directeurs sportifs seront déviés derrière le Podium

DÉPART CLM

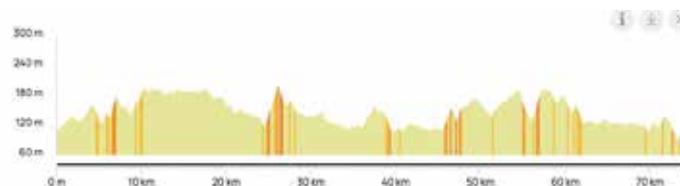


ARRIVÉE CLM

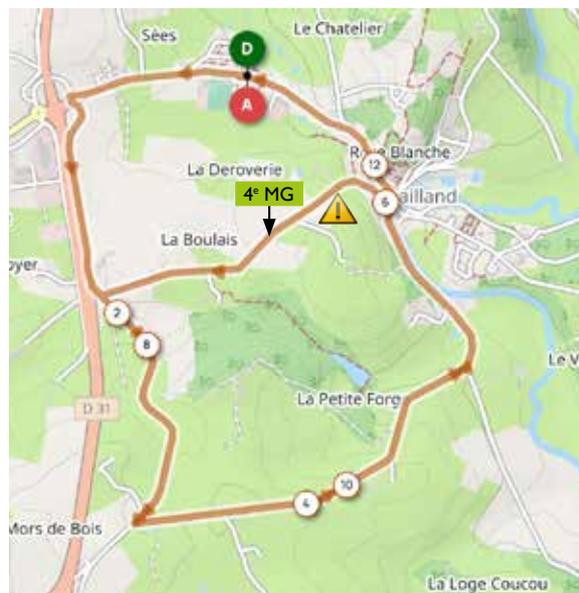
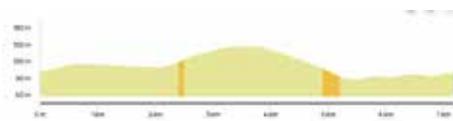




CIRCUIT EN LIGNE



CIRCUIT FINAL CHAILLAND



0	KILOMÈTRAGE			ITINÉRAIRE		HORAIRE
Horaire	KM	Fait	A Faire	LIEU		Coueurs
14 H		0	106,5	DÉPART REEL: 14 h	D 165 podium : Rue de St HILAIRE N° 48	14 H
14 H 01	0,7	0,7	105,8		Rd Pt à droite D 165	14 H 01
	0,3	1	105,5		Rd Pt à droite D 165	
14 H 06	2,8	3,8	102,7	ST HILAIRE DU MAINE	Rd Pt à gauche D 514	14 H 06
	3,5	7,3	99,2		Rd Pt à droite D 559	
		9,9	96,6	La BACONNIERE 1 ^{er} PC	⚠ Ralentisseurs -	
14 H 15	2,7	10	96,5		à droite D 123	14 H 15
	1,2	11,2	95,3		à droite D 569	
	3,2	14,4	80,9	La Templerie	⚠ Ralentisseurs - Haricots	
	0,9	15,3	91,2	Le Perron Neuf	à droite D 137	
	1,5	16,8	89,7		à gauche les reseuls	
	3	19,8	86,7		à gauche D 208	
	1	20,8	85,7		à droite VC 3	
	2,8	23,6	82,9		à droite D 158	
14 H 36	0,6	24,2	82,3		à gauche VC Le BOIS CHATENAY	14 H 36
14 H 38	1,4	25,6	80,9	1 ^{er} GRIMPEUR	Le BOIS CHATENAY	14 H 38
	0,5	26,1	80,4		à gauche D 208	
14 H 40	0,8	26,9	79,6	JUVIGNE- 2 ^e PC	à droite D 29	14 H 40
14 H 52	7,9	34,8	71,7		à droite D 137	14 H 52
	2	36,8	69,7	Zone ravito	à gauche D	
	2	38,8	67,7		le pont de Pierre, à droite	
	2,1	40,9	65,6		à droite D 31	
15 H 04	1,5	42,4	64,1		à gauche D 209 -D 247	15 H 04
15 H 08	2,7	45,1	61,4	MONTENAY	⚠ Ralentisseurs	15 H 08
	3,4	45,8	60,7	MONTENAY	à droite, Rue des Artisans	
	0,7	46,5	60		à gauche, Rue des Vaudrennes- VC 102	
15 H 11	0,7	47,2	59,3	2 ^e GRIMPEUR : 16 %	Route des Vaudrennes - VC 102	15 H 11
	1,8	49	57,5		à droite VC	
	1,2	50,2	56,3		à gauche VC 2	
	0,9	51,1	55,4		à gauche D 209	
	1,9	53	53,5	KM 53		
15 H 21	0,8	53,8	52,7	Entrée VAUTORTE	à droite D 12	15 H 21
15 H 25	3	56,8	49,7	3 ^e GRIMPEUR	Forêt	15 H 25
	6,7	60,5	46	PLACÉ	tout droit, Haricots	
15 H 35	2,8	63,3	43,2	ALEXAIN	à droite D123	15 H 35
15 H 38	2,3	65,6	40,9	LA BIGOTTIERE	⚠ haricots, chicanes, tout droit D 123	15 H 38
15 H 43	2,9	68,5	38	St GERMAIN LE GUILLAUME	à droite D 165	15 H 43
15 H 49	4	72,5	34	ENTREE CIRCUIT	ENTREE CIRCUIT - tout droit - RALENTISSEURS ⚠	15 H 49
15 H 51	5,2	73,7	32,8	CHAILLAND 1 ^{er} Passage	3 ^e PC - Cpte Tour à 4	15 H 51
	0,6	74,3	32,2	Zone ravito	à gauche Le Bourg Moreau	
15 H 55	2,3	76,6	29,9		à gauche D 559	15 H 55
15 H 58	1,9	78,5	28		à gauche D 548	15 H 58
15 H 59	0,6	79,1	27,4	MAIRIE CHAILLAND	⚠ à gauche - DANGER- Passage ETROIT ⚠	15 H 59
	0,9	80	26,5	4 ^e GRIMPEUR : 18 %	⚠	
	0,6	80,6	25,9		Bourg Moreau, à gauche	
	1,2	81,8	24,7		à gauche D 559	
	1,9	83,7	22,8		à gauche D 548	
	0,6	84,3	22,2		à gauche D 165	
16 H 08	1,2	85,5	21	2 ^e Passage sur la ligne	Cpte Tour à 3	16 H 08
	0,6	86,1	20,4		à gauche Le Bourg Moreau	
	4,2	90,3	16,2		à gauche D 559	
	-90,3		106,5		à gauche D 165	
	0		106,5			
16 H 19	92,5	92,5	14	3 ^e Passage sur la ligne	4 ^e PC - Cpte Tour à 2	16 H 19
16 H 29	7	99,5	7	4 ^e Passage sur la ligne	Cpte Tour à 1	16 H 29
16 H 40	7	106,5	0	ARRIVÉE		16 H 40

Les véhicules des directeurs sportifs seront déviés sur la GAUCHE, 100 mètres avant la ligne d'arrivée: ZA de Claireau

LE SERVICE TECHNIQUE LES OFFICIELS

Président OTBE 53 : COUGE Gérard -
Président CCE : BEAULIEU Patrice
Président CCL : LAINE Patrick
Président du Jury : JOOREN Jempi
Arbitre 1 : VERGER Guillaume
Arbitre 2 : MONGREVILLE Cédric
Juge à l'arrivée : HUARD Roger
Chronométrateurs : BRIN Guillaume
Arbitre Moto 1 : POINTEAU Cédric
Arbitre Moto 2 : JEAN David
Arbitre Grimpeurs : TESNIÈRE Clémentine
Arbitre Points-Chauds :
Arbitre Balai : HENRY Daniel
Responsable Technique : COUGE Gérard
Secrétariat : LAINE Patricia, HOUSSEAU Patricia
Trésoriers : LEGROS Stéphane, TESNIERE Clémentine
Hébergement : COUGE Stéphane
Communication : LEBouc Paul, MULON Hugo
Responsable des Voitures : LELIEVRE René
Montages Arrivées : ARCANGER François
Sécurité Signaleurs : LEGROS Stéphane - HERCEND Gérard - LAGOUTE Thierry
Sécurité Motards : LAINE Patrick
Classements : BSC , Patricia LAINE, Patricia HOUSSEAU
Médias – Presse : LEBouc Paul
Photo finish : B S C

ANIMATION

Repas PONTMAIN : ???
Repas GORRON : DORE Evelyne, COUGE Catherine
Repas CHAILLAND : ???
Liaison Radio : Bretagne Service Course, LETORT Gwénolé
Dépannage Neutre : B.S.C – C C E – C C L
Speakeur Arrivées : LOPPE Louis
Speakeur Départ : GARNIER Philippe
Moto Info : BESNIER Thierry
Moto Ardoisier : CRIBIER Alain – ???
Moto Sécurité : MARC MARTIN Stéphane
Moto Arbitre 1 : BRAULT Alain
Moto Arbitre 2 : GARNIER Pascal
Moto Arbitre PC : TRIGUEL Pascal
Moto Arbitre MG : MERIENNE Fabien
Moto Caméra : MARC MARTIN Stéphane - CHRETIEN Thierry

LE SERVICE MEDICAL

Médecin : Dr QUINTON Alain
Ambulances : AMBULANCES DU MAINE
AMBULANCES ERNEENNES
Hôpital de MAYENNE : 02 43 08 73 00
Hôpital de LAVAL : 02 43 66 50 00
Hôpital de ERNEE : 02 43 08 31 31

SECURITE

30 motos Sécurité : Responsable : LEGROS



N° et Position	NOM Prénom	Tel : Portable	VEHICULE MARQUE	MODELE	FONCTION	PASSAGERS
ECHELON COURSE						
1	LOZAC'H Patrick	06 95 42 95 84	RENAULT Traffic Crédit Mutuel GYROPHARE TRAFIC		Voiture ouvreuse	LOPPE Louis GARNIER Philippe
MOTO	CRIBIER Alain	06 43 96 06 68	MOTO ARDOISIER	EP-104-VS	MOTO ARDOISIER	
MOTO	BESNIER Thierry	06 30 56 68 07	MOTO INFO	CT-753-KY	MOTO INFO	
MOTO	TRIGUEL Pascal	06 24 00 37 25	MOTO ARBITRE : P C	AF 550 NS	MOTO Point Chaud MOTO CAMERA	
MOTO CAMERA					MOTO CAMERA	
MOTO CAMERA					MOTO CAMERA	
MOTO	MERIERNE Fabien	06 42 30 61 35	MOTO ARBITRE : M.G	DM 300 GY	MOTO Grimpeur	TESNIERE Clémentine
MOTO	BRAULT Alain	06 22 74 67 04	MOTO ARBITRE 1	AA-579-LX	MOTO Arbitre	POINTEAU Cédric
MOTO	GARNIER Pascal	06 24 26 55 41	MOTO ARBITRE 2	FN 172 YB	MOTO Arbitre	JEAN David
MOTO	MARC-MARTIN Stéphane	06 70 74 83 80	CAMERAMAN	EK-236-VC	Caméraman	CHRETIEN Thierry
MOTO			PHOTOGRAPHE			
2	CHUPIN Alain	06 74 39 20 27	RENAULT		Invités	
3	HOUSSEAU Jérôme	06 79 40 17 24	RENAULT		Invités	
4	CHAUSSEE Joaquim	06 79 35 18 65	RENAULT - logue latp		Invités	
5	BOUHOIR Dominique	06 16 25 84 80	Captur Boucles	FX-261-LK	Presse	
6	LETORT Gwenolé	06 31 14 07 63	Bretagne Service Course		Dépannage neutre 1	
7	LETORT Gwenolé	06 31 14 07 63	Bretagne Service Course		Dépannage neutre 2	
8	COUGE Stéphane	06 86 43 00 17	RENAULT		Juge arrivée Chronométrateurs	HUARD Roger BRIN Guillaume
9	COUGE Gérard	06.11.90.70.09	KADJAR	ED-718-EX	Président de l'organisation	
10	LEBLANC Eric	06 86 55 55 43 06 81 85 07 79	RENAULT		Arbitre 2	MONGREVILLE Cédric
11	LEGROS Stéphane	07 57 49 39 63	AUDI Q7	DV-945-SA	Président de Jury	JOOREN Jempi

12	LELIEVRE René	06 70 66 92 46	RENAULT	•					Médecin	Dr QUINTON
13	HAVARD Fabrice	06 11 39 57 11	RENAULT	•					Arbitre 1	VERGER Guillaume
14	GOUGEON Tony	06 86 55 55 43	CC. LANDIVY	CN-425-SH			CC. Landivy		Dépannage neutre 3	BOITIN Vincent (samedi) LAINE Patrick (dimanche)
15	LAUNAY Nicolas	06 13 72 30 12	Peugeot 406	BV-820-ZH			CC.Ernée		Dépannage neutre 4	BERNARD Jérôme
16	SALIOU Julien		RENAULT						Médecin	Dr ???
17	AMBULANCES ERNEENNES		AMBULANCE						AMBULANCE	
18	AMBULANCES DU MAINE		AMBULANCE						AMBULANCE	
19	COMMERE Michel	06 45 95 97 63	CC. ERNEE					•	Voiture balai	Daniel HENRY
20	LEGROS Jean Denis	06 76 22 76 03	RENAULT FOURGON GYROPHARE VERT- 5 places	RENAULT			Minibus		Signaleurs : récup Panneaux K11	ARCANGER Gisèle 06 78 79 67 07 PAINCHAUD Martine 06 84 13 00 54
MATERIEL										
21	ARCANGER Francis	06 86 03 31 76	FOURGON RENAULT					Master blanc	Pose PAINNEAUX -- Ligne d'arrivée	PAINCHAUD Gérard, PAINCHAUD Patrick
22	RUVAULT Roland	06 61 24 24 01	PEUGOT BOXER	EK-824-XX					Traçage circuit	ROUSSEAU Jean-Joseph 06 71 13 29 64 POTTIER Gérard 06 75 72 64 91
23	LECOURT Christian	06 76 22 76 03	Podium NORET							Ligne Arrivée: Informatique
24		06 46 69 12 50	RENAULT MASTER BEAU RIVAGE : 3 places?	CR-244-FC				Signaleurs : fournisseurs panneaux K10 circuit		HERCEND Gérard 06 04 09 92 68 PAINCHAUD J-Y 06 32 49 07 56
25		06 08 85 59 12	RENAULT Trafic Cycles ATTITUDE	DK-858-NP				Signaleurs		
26	NEFF Philippe	07 81 65 74 63	Vito MERCEDES	FP-990-ZE				Signaleurs		
	GARY Patrick	07 78 81 79 13						Déviation véhicule DS et autres		
27	DENIAU Thierry	06 08 85 59 12	CITROEN C 4 La fabrique des métiers	FB 608 KD				Zone de déchets		
28			LAGOUTE Thierry					Fléchage CLM		
29								3 derniers km		

CLASSEMENTS ANNEXES 1^{RE} JOURNÉE – PONTMAIN

Classement Grimpeur		6 points	4 points	2 points	1 point
Lieu	Km	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Ambrières les Vallées	35,7				
Oisseau	41,8				
Colombiers	61,3				
St Mars/la Futaie	83,3				
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Classement Général	Pts	Pts	Pts	Pts	Pts
Dossards					
KM 53: Brecé					
Classement Point-Chaud		5 points	3 points	2 points	1 point
Lieu	Km	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Gorron	18,5				
St Mars/Colmont	45,4				
Landivy	88,9				
Pontmain- 2 ^e Passage	103,9				
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Classement Général	Pts	Pts	Pts	Pts	Pts
Dossards					

CLASSEMENTS ANNEXES 2^E JOURNÉE – CHAILLAND

Classement Grimpeur		6 points	4 points	2 points	1 point
Lieu	Km	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Le Bois Chatenay	25,6				
Montenay	47,2				
Côte de la Forêt	56,8				
Mur de Chailland	80				
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Classement Général	Pts	Pts	Pts	Pts	Pts
Dossards					
KM 53 : Vautorte					
Classement Point-Chaud		5 points	3 points	2 points	1 point
Lieu	Km	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
La Baconnière	9,9				
Juvigné	26,9				
Chailland - 1 ^{er} Passage	73,7				
Chailland - 3 ^e Passage	92,5				
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Classement Général	Pts	Pts	Pts	Pts	Pts
Dossards					